

# Les dons provenant d'un donneur décédé



## Les dons provenant d'un donneur décédé

La décision de faire don de ses organes est éminemment personnelle. Il est aussi très important de parler de vos intentions avec votre famille parce que vos proches pourraient être impliqués dans le processus de consentement lors de votre décès.

Il existe deux types de don d'organes : le don provenant d'un donneur décédé – les organes devenant disponibles pour une transplantation après le décès du donneur – et le don provenant d'un donneur vivant – dans ce cas, cette personne décide de son plein gré de faire don d'un organe ou d'une partie d'organe à quelqu'un qui en a besoin.

### Pourquoi les dons d'organes sont si importants

Les dons d'organes sauvent des vies et restaurent la santé. Une greffe de rein n'est pas un traitement curatif, mais elle représente la meilleure solution pour améliorer la santé et la qualité de vie de nombreuses personnes aux prises avec l'insuffisance rénale terminale. Le seul autre traitement de survie est la dialyse, qui nettoie artificiellement le sang.

Le nombre de reins dont on a besoin pour des greffes dépasse largement le nombre de reins disponibles. Les délais d'attente peuvent aller de quelques mois à plusieurs années.



## Le taux de succès des transplantations rénales est très élevé

La transplantation rénale est un traitement bien accepté et assorti d'un taux de succès très élevé. De 85 à 90 % des reins provenant de donneurs décédés fonctionnent toujours bien après un an et 74 % des Canadiens ayant reçu une greffe bénéficient encore d'un rein fonctionnel après dix ans. En fait, les taux de succès augmentent d'année en année grâce aux percées de la recherche médicale.

## En quoi consiste au juste le processus de don d'organe dans le cas d'un donneur décédé?

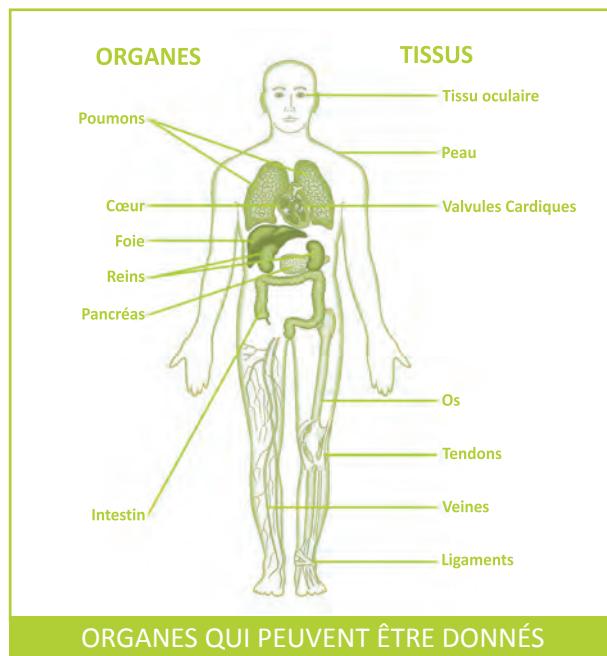
Avant qu'un don d'organe ne puisse avoir lieu, des critères médicaux stricts doivent être remplis pour confirmer que la mort cérébrale a eu lieu, ou pour procéder au don dans le cas de la mort cardiaque. Les *donneurs décédés* sont parfois désignés comme des *donneurs non vivants* ou des *donneurs cadavériques*.

Après le décès de la personne, ses organes sont évalués afin de déterminer s'ils sont adéquats. Bien que n'importe qui puisse signifier son intention de devenir un donneur d'organe à son décès, seuls les organes d'un nombre restreint de personnes peuvent effectivement être utilisés. Cela tient à l'état de santé des organes et aux circonstances entourant le décès de la personne.

Lorsque le don d'organe a lieu, le corps du donneur est traité avec respect et dignité. Le corps n'est pas défiguré; il est donc possible de garder le cercueil ouvert lors du service funèbre.

## Quels organes peuvent être donnés?

Les organes qui peuvent être donnés sont les poumons, le cœur, le foie, les reins, le pancréas et l'intestin. Parmi les tissus figurent le tissu oculaire, les valvules cardiaques, les os, les tendons, les veines et les ligaments. Plus de deux douzaines de personnes peuvent être aidées par un seul donneur. À titre de donneur, vous pouvez indiquer de quels organes et tissus vous aimeriez faire don.



## Qui peut faire don de ses organes?

Tout le monde, peu importe son âge, peut faire don de ses organes et tissus. C'est la santé du donneur qui est le facteur le plus important.

## Comment les organes sont-ils répartis?

Les programmes de transplantation reposent sur un système de jumelage afin de faire en sorte que la répartition des organes se fasse de façon équitable. Divers critères peuvent être utilisés, notamment une bonne compatibilité et la longueur de l'attente des receveurs potentiels. Chaque centre de transplantation est en mesure de fournir les directives qu'il met en application.

## Comment faire don de ses organes

Si vous désirez faire don de vos organes, voici la marche à suivre.

**1. Informez-vous :** Familiarisez-vous le plus possible avec les dons d'organes. Demandez-vous si vous voulez faire don de tous vos organes ou seulement de certains d'entre eux.

**2. Discutez-en :** Il est important de parler de votre décision avec votre famille afin qu'elle soit au courant de vos intentions. Lors de votre décès, votre famille pourrait être impliquée dans le processus de consentement.

**3. Prenez votre décision :** À vous de décider quel est le bon choix pour vous. Il doit s'agir d'une décision avec laquelle vous et votre famille êtes à l'aise. Vous pouvez aussi changer d'avis en tout temps.

**4. Donnez suite à votre décision :** Si vous décidez que vous voulez faire don de vos organes et/ou de vos tissus à votre décès, vous devez l'indiquer sur votre carte d'assurance-maladie ou votre permis de conduire ou encore vous inscrire sur le registre de donateurs de votre province. Pour savoir quelle méthode est en vigueur dans votre province ou territoire, communiquez avec le bureau de La Fondation du rein de votre région ou consultez le [www.rein.ca](http://www.rein.ca).

## Un guide de discussion en famille

Bien des gens jugent qu'il est utile d'organiser une rencontre familiale pour permettre à chacun d'exprimer ses idées et ses émotions sur les dons d'organes. Il peut s'agir d'un sujet difficile à aborder parce qu'il nous oblige à penser à la mort, à la nôtre et à celle des autres.

## Voici quelques conseils pour la tenue d'une telle rencontre :

- Demandez aux membres de votre famille de lire cette brochure et de noter toutes les questions qu'ils aimeraient clarifier pendant la rencontre.
- Choisissez un moment et un lieu qui favoriseront les échanges. Éteignez la télévision, la musique et vos téléphones; en somme, faites en sorte que vous puissiez vous parler en toute intimité.
- Donnez à chacun la chance de poser ses questions et de s'exprimer.
- Prenez tout le temps qu'il faut pour permettre à chacun de participer pleinement à l'échange.

## Voici quelques questions qui peuvent aider à lancer la discussion :

- Pourquoi pensez-vous que le don d'organes est une bonne chose à envisager?
- Voulez-vous faire don de tous vos organes? Que la réponse soit oui ou non, pourquoi? Aimerez-vous que votre corps soit utilisé à des fins de recherche médicale?
- Quelles inquiétudes – s'il y en a – suscitez chez vous l'idée de faire don de vos organes?
- Y a-t-il d'autres questions entourant votre mort dont vous aimeriez parler?

- Est-ce que tout le monde a une idée claire des désirs de chacun quant au don de ses organes?
- Vous pouvez en tout temps changer d'avis et donner de nouvelles directives à votre famille.

## FAQ

**Q.** Si j'ai indiqué que je voulais faire don de mes organes, fera-t-on tout ce qui est possible pour me sauver la vie?

**R.** Oui. La toute première préoccupation des médecins qui s'occupent de personnes grièvement malades est de faire tout en leur pouvoir pour leur sauver la vie. La possibilité d'un don d'organe n'est envisagée que lorsque toutes les tentatives de leur sauver la vie ont échoué.

**Q.** Ma famille saura-t-elle qui a reçu mes organes après mon décès?

**R.** Au Canada, il y a une loi qui protège l'anonymat du donneur et du receveur. Par contre, de nombreux programmes de transplantation prévoient l'acheminement de lettres ou de cartes de remerciements du receveur, sans qu'il soit possible de l'identifier, à la famille du donneur et vice-versa.

**Q.** Y a-t-il des considérations religieuses reliées aux dons d'organes?

**R.** De nombreux groupes religieux sont en faveur des dons d'organes et/ou respectent le droit d'une personne de prendre sa propre décision à cet égard. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez vous adresser à votre conseiller religieux ou spirituel.

**Q.** Peut-on vendre ses organes au Canada?

**R.** Non. On peut seulement faire don de ses organes. Il est illégal de vendre ou d'acheter des organes au Canada.

## Notre engagement

La Fondation du rein travaille en collaboration avec des représentants du secteur des soins de santé, des milieux d'affaires et des administrations publiques en vue d'augmenter les taux de don d'organes. Nous incitons les Canadiens à décider de faire don de leurs organes et à discuter de leurs intentions avec leur famille.

## Où obtenir de plus amples renseignements

Communiquez avec le bureau de La Fondation du rein de votre région ou une agence de coordination des dons d'organes ou encore parlez à votre médecin de famille.



## NOTRE VISION

La Fondation canadienne du rein se consacre à l'atteinte d'une excellente santé rénale et d'une qualité de vie optimale des personnes atteintes et la découverte d'un traitement pour la guérison de l'insuffisance rénale.

## NOTRE MISSION

La Fondation canadienne du rein est l'organisme national bénévole qui s'emploie à alléger le fardeau que représente l'insuffisance rénale :

- en finançant et en favorisant des recherches innovatrices en vue de trouver de meilleures options thérapeutiques et un traitement curatif;
- en offrant des programmes éducatifs et de soutien afin de prévenir l'insuffisance rénale chez les personnes à risque et donner aux personnes atteintes la capacité d'optimiser leur état de santé;
- en prônant un meilleur accès à des soins de santé de haute qualité;
- en sensibilisant davantage le public à l'importance de maintenir les reins en bonne santé et de consentir au don d'organes.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements ou nous épauler dans nos efforts, veuillez communiquer avec le bureau de La Fondation canadienne du rein dans votre région. Vous pouvez aussi visiter notre site Web au [rein.ca](http://rein.ca).

*La Fondation du rein tient à remercier les membres du comité national des programmes et de la politique publique de la Fondation du rein pour leurs contributions et leur expertise professionnelle dans le développement de cette ressource.*

**Cette documentation est offerte sur demande en des formats accessibles. Pour obtenir le format qui vous convient, veuillez faire parvenir un courriel à [info@rein.ca](mailto:info@rein.ca) ou téléphoner au 1-800-361-7494.**